

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III

Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
SPECTROMETRE				
Solicitation No N° de l'invitation				
01756-140082/A		2013-	07-	-10
Client Reference No N° de re 01756-140082	éférence du client	•		
GETS Reference No N° de re PW-\$\$PV-915-63073	éférence de SEAG			
File No N° de dossier pv915.01756-140082	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	۷ ا	ME
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2013-08-20				Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:		Bu	yer ld - ld de l'acheteur
Gosselin, Monique			pv ⁹	915
Telephone No N° de télépho	one	FAX N	lo.	- N° de FAX
(819) 956-3803 ()		()	-	
Destination - of Goods, Service	•			
Destination - des biens, servic				
DEPARTMENT OF AGRICUI 430 BOUL.GOUIN	LTURE AND AGRI-FOC	DD		
ST JEAN S'RICHELIEU				
Quebec				
J3B3E6				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/c	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sig de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ner au nom du fournisseur/
Signature	Date



Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv915

01756-140082/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01756-140082

pv91501756-140082

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clause du guide des CCUA
- 12. Instructions pour l'expédition livraison à destination

Liste des annexes

Annexe A Besoin / Base de paiement

Annexe B Spécifications obligatoires pour un spectromètre d'émission atomique à plasma

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01756-140082

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

File No. - N° du dossier

pv91501756-140082

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv915

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A - Besoin / Base de paiement. .

2.1 Besoin optionnel

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à deux (2) en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix établis à l'annexe A - Besoin / Base de paiement. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

01756-140082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv915

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01756-140082

pv91501756-140082

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt dix (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2007-11-30

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv915

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01756-140082

01756-140082/A

File No. - N° du dossier pv91501756-140082

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (deux (2) exemplaires) Soumission financière (un (1) exemplaire) Section II:

Section III: Attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); (a)
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions. (b)

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 **Section I: Soumission technique**

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

1.1.1 Installation

L'installation	doit être	effectuée	sur place	et assu	ırée par	un te	chnicien	qualifié er	n entretien	et en
réparation.										

Veuillez indiquer à que	l moment l'instal	lation devrait	être faite.	L'installation	sera effectuée
jours civil	ls suivant la livra	iison et durera		_ jours civils	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv915

File No. - N $^{\circ}$ du dossier pv91501756-140082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.1.2 Formation

1.1.3

01756-140082

Tomat	IOII
donnée	rmation sur place en français sur l'opération de l'appareil et du système de traitement des s doit être assurée à tout au plus deux (2) utilisateurs. Tous les coûts relatifs à la on sur place doivent être compris dans le prix.
La form	nation sur place doit être offerte dans les jours civils suivant l'installation.
Veuille	z donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :
Service	·
L'acqui techniq soutien	sition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien ue par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.
Confor	rmité: Oui Non
Le déla	i de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 48 heures.
Veuille	z également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission:
a)	L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). Veuillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.
b)	Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.
c)	Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.

01756-140082

1.1.4

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv915

File No. - N° du dossier pv91501756-140082 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

d) La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.

Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système):

1.1.5 Lieu de fabrication ou d'expédition

Nom du fabricant :

Numéro de modèle ou de la pièce : ______ Documentation jointe : Oui (_____) Non (_____)

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens:

Emplacement:	
Code postal :	

1.1.6 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 octobre 2013 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : . . .

1.1.7 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels.

Remarque : Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

1.1.8 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 01756-140082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv915

Client Ref. No. - N° de réf. du client 01756-140082

File No. - N° du dossier pv91501756-140082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, la formation et les manuels, rendu droits acquittés (RDA) (St-Jean-sur-Richelieu, Québec), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

Quantités supplémentaires

Un prix unitaire ferme doit être fourni pour chacune des périodes d'option, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change

2010-01-11

1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) : Les prix doivent être fermes, RDA rendu droits acquittés.

01756-140082

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ pv 915 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier pv91501756-140082

2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :

a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

- 3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)
- 4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer voir Parti 5 Attestations.

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir annexe B - Spécifications obligatoires pour un spectromètre d'émission atomique à plasma

1.2 Évaluation financière

- 1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :
 - a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane (s'il y a lieu) et les taxes d'accise canadiens, et les taxes applicable exclues. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
 - b) Les prix seront évalués sur une base DDP (St-Jean-sur-Richelieu, Québec).
 - c) à des fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total sera déterminé en ajoutant le coût de la quantité totale et des quantités supplémentaires pour le spectromètre. Les quantités supplémentaires seront utilisés pour chaque année d'option.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv915

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier pv91501756-140082 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Méthode de sélection

01756-140082

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant les quantités supplémentaires) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission, des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{ Solicitation No. - N° de l'invitation } \\ 01756-140082/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv915

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01756-140082

File No. - N° du dossier pv91501756-140082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv915

File No. - N° du dossier pv91501756-140082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contratbesoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

01756-140082

2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A - Besoin / Base de paiement.

2.2 Besoin

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à deux (2) en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans l'annexe A - Besoin / Base de paiement. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut se prévaloir de cette option dans un délai d'un (1) an après l'attribution du contrat en envoyant un avis à l'entrepreneur.

2.3 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

2.4 Manuels

Une série complète de guides de l'utilisateur, en anglais et en français, doit être fournie avec chaque système.

2.5 Formation

Une formation sur place en français sur l'opération de l'appareil et du système de traitement des données doit être assurée à tout au plus deux (2) utilisateurs.

2.6 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv915

01756-140082/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01756-140082

pv91501756-140082

Le service après-vente, les informations et le dépannage technique doivent être disponible en français.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 48 heures.

2.7 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Monique Gosselin

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction des produits commerciaux et de consommation

11, rue Laurier

6A2, Phase III, Place du Portage

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 819-956-3803 Télécopieur : 819-956-3814

Courriel: monique.gosselin@pwgsc.gc.ca

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv915

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01756-140082

pv91501756-140082

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement) Le responsable technique pour ce contrat est : Name: Téléphone: ___-____ Télécopieur : Courriel: Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante. 5.3 Représentant de l'entrepreneur (remplir) Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit : Suivi de la livraison Renseignements généraux Nom:_____ Nom:____ No de téléphone : _____ No de téléphone : _____ No de télécopieur _____ No de télécopieur : _____ Courriel : _____ Courriel: 6. **Paiement** 6.1 Base de paiement - prix ferme À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe A - Besoin / Base de paiement, selon un montant total de _____ \$ ((à remplir au moment de l'attribution du contrat **seulement**). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{ Solicitation No. - N° de l'invitation } \\ 01756-140082/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv915

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client File No. - N $^{\circ}$ du dossier 01756-140082 pv91501756-140082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.2 Clauses du guide des CCUA

H1001C Paiements multiples

2008-05-12

7. Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "
 Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de *l'Ontario*, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25) les conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin / Base de paiement;
- d) Annexe B, Spécifications obligatoires pour un spectromètre d'émission atomique à plasma
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission).

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv915

01756-140082/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01756-140082

pv91501756-140082

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C Appareillage électrique 2006-06-16 A9068C Règlements concernant les emplacements 2010-01-11

du gouvernement

A2000C Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien) 2006-06-16 A2001C Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger) 2006-06-16

12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (RDA) (St-Jean-sur-Richelieu, Québec) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{ Solicitation No. - N° de l'invitation } \\ 01756-140082/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01756-140082

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv915

File No. - N° du dossier pv91501756-140082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A

BESOIN / BASE DE PAIEMENT

Le Centre de recherche et de développement en horticulture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada désire se procurer un (1) spectomètre d'émission atomique à plasma, conforme - ou supérieure - aux spécifications obligatoire établies à l'annexe B.

Description	Unité de dist.	Qté ferme	Prix de lot ferme, RDA (St-Jean-sur-Richelieu, QC)
Spectomètre d'émission atomique à plasma (voir annexe B - Spécifications obligatoires pour un spectromètre d'émission atomique à plasma)	Lot	1	\$

Quantités supplémentaires:

Description	Unité de dist.	Qté suppl.	Prix de lot ferme, RDA (St-Jean- sur-Richelieu, QC) 2013-2014	Prix de lot ferme, RDA (Summerland, BC*) 2013-2014
Spectomètre d'émission atomique à plasma (voir annexe B - Spécifications obligatoires pour un spectromètre d'émission atomique à plasma)	Lot	2	\$	\$

^{*} Adresse:

Pacific Agri-food Research Centre - Summerland 4200 Highway 97 Box 5000 Summerland BC V0H 1Z0

. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv915

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 01756-140082

pv91501756-140082

ANNEXE B

File No. - N° du dossier

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR UN SPECTROMÈTRE D'ÉMISSION ATOMIQUE À PLASMA

Fournissuers doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphes, selon le cas et leur documentation technique à l'appui.

1.0	SPECT	TROMÈTRE					
1.1	Le système doit être complet et fonctionnel, incluant :						
	11.1	les systèmes de contrôle et les logiciels;					
	11.2	un système de traitement des données;					
	11.3	le système de pompe et nébuliseur pour introduire les échantillons;					
	11.4	un auto-échantillonneur à accès aléatoire avec la possibilité minimum de 100 échantillons;					
	11.5	les systèmes de refroidissement et de purges nécessaires;					
	11.6	toutes les interconnections nécessaires; et					
	11.7	une table de support pour l'instrument.					
Référe	nce dan	s la proposition de l'entrepreneur :					
1.2	Le spectromètre doit permettre de faire des lectures en vues RADIALES et AXIALES du plasma sur un même échantillon dans une même séquence de mesure;						
Référe	nce dan	s la proposition de l'entrepreneur :					
1.3	Le spectromètre doit couvrir la région spectrale de 166 à 770 nm et avoir la possibilité de lire toutes les raies spectrales d'intérêts analytiques;						
Référe	nce dan	s la proposition de l'entrepreneur :					
1.4	Les limites de détection de 5 ug/l pour les éléments suivants devront être GARANTIES : K, Ca, Mg, P, B, S, Cu, Fe, Mn, Zn, Al, Mo, et Na;						
Référe	nce dan	s la proposition de l'entrepreneur :					
1.5	Le détecteur doit pouvoir prendre SIMULTANÉMENT les mesures pour un ensemble d'éléments;						
Référe	nce dan	s la proposition de l'entrepreneur :					

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01756-140082

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv915

File No. - N° du dossier pv91501756-140082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.6	Le générateur de radiofréquence doit être de type " Solid state " et non avec un tube de puissance;
Référ	ence dans la proposition de l'entrepreneur :
1.7	Le système de nébulisation devra pouvoir accepter des solutions à haut taux de solides dissous tel que 5% p/p de solide.
Référ	ence dans la proposition de l'entrepreneur :
2.0	SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES
2.1	Le système doit inclure l'ordinateur, l'écran et une imprimante afin de pouvoir supporter le système et l'instrument;
Référ	ence dans la proposition de l'entrepreneur :
2.2	Le système doit permettre de conserver toutes les " données brutes ";
Référ	ence dans la proposition de l'entrepreneur :
2.3	Le système doit pouvoir conserver l'ensemble du spectre enregistré en vue d'une éventuelle utilisation futur pour un retraitement des données enregistrées;
Référ	ence dans la proposition de l'entrepreneur :
2.4	Le système doit pouvoir permettre l'exportation des données vers d'autres systèmes de traitement informatisés des données (Ex : format ASCII, Excel,).
Référ	ence dans la proposition de l'entrepreneur :